



La chronique Ovine

Semaine 45 du 9 novembre 2018

Le certificat de spécialisation ovin : un tremplin pour l'installation



Le même centre d'intérêt anime les candidats au certificat de spécialisation ovin (CSO), et 95 % d'entre eux souhaitent s'installer en production ovine*. Parmi eux, 35 % préfèrent l'apprentissage à la formation pour adultes. Les apprenants viennent d'univers variés. En effet, si un diplôme agricole peut être exigé, il est également possible d'intégrer la formation avec un an d'expérience professionnelle en agriculture.

45 % déjà installés

Ce concept permet de visiter de nombreux élevages, de découvrir des savoirs faire et des astuces qu'on ne trouve pas dans les livres. Quatre ans plus tard, 45 % des personnes ayant suivi cette formation sont installés ou en cours d'installation. D'autres (21%) sont embauchés par des éleveurs ou des organismes agricoles en attendant une opportunité. A la rentrée 2018, dix centres de

formation « labélisés Inn'Ovin » proposent le Certificat de Spécialisation Ovin. Pour prendre contact, « le Certificat de Spécialisation Ovin : la relève pour demain » sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

*Selon l'enquête : « Que sont devenus les CSO ? » réalisée en 2018 sur les 4 dernières promotions

Photo semaine 44-18 : 95 % des apprenants en CSO souhaitent s'installer
CP : CIIRPO

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)